

### L'ajournement

nonce de la décision du ministre d'embaucher comme conseiller spécial pour son bureau, le candidat libéral défait dans la circonscription de Calgary-Ouest. Ce mécontentement, qui n'est peut-être pas chose normale, car les fonctionnaires ne devraient pas être tellement touchés par pareille nomination, était dû au conseiller spécial lui-même qui, le 7 avril dernier, lors d'une entrevue accordée à un journaliste du *Herald*, de Calgary avait déclaré qu'il entrait au service du bureau du ministre à Winnipeg, à compter du 1<sup>er</sup> mai, et qu'il recevrait «le même traitement qu'à son emploi précédent». Or, ce conseiller spécial était directeur d'un petit collège universitaire à Calgary. Pour exercer ces fonctions, il recevait \$50,000 par an.

J'ai signalé au ministre, devant la Chambre, que ses employés avaient le moral bas, car le premier fonctionnaire dans chacune des quatre provinces de l'Ouest, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, est classé au niveau SX-2. Le traitement de ces personnes fort expérimentées et chargées de lourdes responsabilités au titre du budget et du personnel, est à peine supérieur à \$38,000. Dans le cas qui nous occupe, le ministre a nommé une personne qui n'avait pas les mêmes antécédents, ni la même expérience, et qui n'avait jamais assumé de semblables responsabilités pour être en mesure de donner de bons conseils en échange d'un salaire de quelque \$50,000.

Cette situation cause de graves problèmes de moral dans l'Ouest. Ces problèmes se manifestent dans la circonscription par la diminution des services offerts à la population. Si des gens ne peuvent travailler pour un employeur, ou un ministre en l'occurrence en qui ils ont confiance, ou qui traite équitablement ses employés, alors leur moral s'affaiblit et leur disposition à servir les Canadiens en diminue tout autant.

A mon avis, il serait préférable ce soir pour le ministre, ou pour son secrétaire parlementaire, si le ministre ne s'est pas trompé quand il a dit à la Chambre l'autre jour qu'on avait cité à tort le chiffre de \$50,000, que le secrétaire parlementaire nous dévoile le chiffre exact, car cela remonterait ainsi le moral des employés dans l'Ouest du pays.

Tout ce que le ministre nous a dit, c'est que le traitement n'était pas de \$50,000. Il pourrait être de \$50,000.01. Il pourrait être supérieur ou inférieur à \$50,000. Je pense que, dans l'intérêt de tous les Canadiens et en particulier de ceux de l'Ouest, le ministre ou le secrétaire parlementaire devrait nous le dire franchement.

Un peu plus d'une semaine plus tard, j'ai pris la parole à la Chambre suite à une déclaration que le ministre a faite ici lundi et suite aux articles de journaux qui en ont traité. Nous avons entendue beaucoup de beaux discours au sujet de l'intérêt du ministre pour l'emploi des femmes. Mardi, le lendemain de la déclaration du ministre, les journaux faisaient dire à celui-ci que le programme qu'il avait annoncé à la Chambre lundi entraînerait la création de 81,000 emplois en tout et pour tout. Les mêmes articles faisaient dire à ses hauts fonctionnaires que les déclarations faites à la Chambre le même après-midi visait la création de 31,000 emplois au total.

Le ministre nous a fourni le même jour de la documentation. Si nous additionnons les chiffres indiqués dans toutes les sous-sections, il semblerait que 192,000 emplois seront créés. J'espère que le secrétaire parlementaire en profitera ce soir pour nous dire s'il s'agit de 31,000, de 81,000 ou de 192,000 emplois. Cependant, la partie vraiment importante de cette

question vient du fait que d'après le document de base du ministre, il prévoit que du nombre d'emplois créés, peu importe qu'il y en ait 31,000, 81,000 ou 192,000, les femmes en occuperont 12,200. C'est un nombre qui me répugne, si vous me permettez l'expression. Qu'il y ait 31,000, 81,000 ou 192,000 emplois, 12,200 est loin d'en représenter la moitié.

● (2215)

Le ministre a répété bien des fois qu'il se soucie des femmes et des occasions d'emploi qui leur sont offertes. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire si le ministre envisage la possibilité de faire en sorte que tout ce programme de création d'emplois soit assujéti à des règles, à des règlements et à des formules garantissant qu'au moins la moitié des emplois créés seront occupés par des femmes. Je me demande si le secrétaire parlementaire peut nous donner une réponse à cela.

**M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je répondrai avec plaisir à la deuxième partie de la question, mais je rappelle au député la motion à l'étude. Vous l'avez lue à cinq heures:

En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement . . .

L'emploi—Les programmes de formation à l'intention des femmes.

J'ignore le moral des employés dans l'Ouest du Canada. Je ne suis pas au courant du problème que le député a soulevé à propos des traitements du personnel en cause. Je n'étais informé que d'une question touchant les programmes de formation à l'intention des femmes. Je suis prêt à en discuter.

Je dois dire au député que s'il veut que nous collaborions avec lui aux termes de l'article 40 du Règlement, il lui faudra collaborer avec nous. Il nous demande de faire des recherches pour répondre à ses questions. Il sait que nous n'avons que trois minutes pour y donner une réponse.

Le député a parlé de questions qui ont été posées au cours de trois périodes de questions différentes. Elles n'avaient rien à voir avec le débat prévu ce soir aux termes de l'article 40 du Règlement. Si le député nous demande de collaborer, nous le ferons avec plaisir. Je le répète, nous n'avons que trois minutes pour répondre. C'est pourquoi il faudra qu'il collabore aussi avec nous.

[Français]

Monsieur l'Orateur, si l'on ajoute les programmes annoncés le 2 juin à la gamme des programmes d'emploi et de formation actuels, on constate que plus de 183,000 femmes recevront de la formation ou obtiendront un emploi cette année.

Mais il y a plus que les chiffres, aussi probants soient-ils. L'annonce du 2 juin mettait en lumière la réorientation envisagée des programmes, qui ne feront pas qu'offrir des débouchés aux femmes mais leur donneront aussi d'autres avantages.

Pour la première fois de leur histoire, les Canadiennes se verront offrir de l'aide sous forme de formation d'emplois dans les domaines traditionnellement réservés aux hommes, domaines où en général les salaires sont plus élevés. Un employeur recevra une subvention de formation d'environ 25 p. 100 de plus pour former une femme à un emploi non traditionnel plutôt que dans un emploi traditionnel. On encouragera les diplômés des établissements d'enseignement post-secondaire à faire valoir leurs compétences dans des professions stimulantes, en recherche et en développement et dans l'application des